

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1708

28 juillet 2011

SOMMAIRE

Agence Immobilière MCM S.à.r.l.	81950	Mèdes S.A.	81977
Alpine Administrative Services S.à r.l. ...	81984	Messer Finance S.A.	81984
AMS Services S.à r.l.	81984	Moonlight Capital S.A.	81976
Arg Real Estate 1 S.à r.l.	81948	MPG Global S.A.	81951
Arg Real Estate 2 S.à r.l.	81949	MPG Group S.A.	81951
Arg Real Estate 3 S.à r.l.	81949	MTEL S.A.	81947
Arg Real Estate 4 S.à r.l.	81949	MTEL Soparfi S.A.	81947
Arg Real Estate 5 S. à r.l.	81950	NaCoal S.A.	81947
Blue Fin S.A.	81970	Naxamber S.A.	81947
Brahms Chemical Intermediate S.A.	81950	New Dawn EPP Issuer Co S.A.	81977
Brave B Lux S.A.	81950	Odin 2 S.à r.l.	81982
Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.	81970	Parthenos Prima S.A.	81983
Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.	81970	Pool Acquisition S.A.	81982
Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l.	81971	PSB Finance S.A.	81983
Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l.	81971	Repackaged Sovereign Investments S.A.	81983
Charter Hall Retail Jena Burgau S.à r.l.	81971	Samsonite International S.A.	81951
Crossways S.A.	81972	Santelmo S.A., SPF	81951
Degroof Bonds	81971	SEB Fund Services S.A.	81968
Esyodis S.A.	81973	Shine Luxembourg Limited S.à r.l.	81951
European NPL S.A.	81972	Smyrna Healthcare S.à r.l.	81968
F.A. Corp. S.à r.l.	81973	Smyrna Investor S.à r.l.	81969
Finta S.à r.l.	81974	Smyrna Parent S.C.A.	81969
F.P. Corp. S.à r.l.	81973	Société de Participation Financière Dalmi- ne Holding S.A.	81969
GDF SUEZ Treasury Management	81938	Spunken S.A.	81984
GoldVue Acquisition S.à r.l.	81974	Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd	81977
GoldVue Investment S.A.	81974	Turleni S.A. - SPF	81969
Idomeneo S.à r.l.	81975	Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	81970
Ikano Funds	81975	Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	81948
Kenan Investments S.A.	81975	Willerfunds Management Company	81948
Landina S.A.- SPF	81938		
LCF Edmond de Rothschild Conseil	81976		
LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	81938		
LSREF Summer Loans, S.à r.l.	81947		

Landina S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 25.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011077860/10.

(110086450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077873/10.

(110086312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

GDF SUEZ Treasury Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.772.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of May.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Compagnie Européenne de Financement (CEF) SA, a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 avenue de la gare, L-1611, Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg, under registration number B 0001860 (the Undersigned),

here represented by Arthur-Jean Bertin, jurist, with professional address in 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GDF SUEZ Treasury Management" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital is set at one million Euros (EUR 1,000,000), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.1. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art.11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

Compagnie Européenne de Financement, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand (1,000) shares in registered form, without par value each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one million Euro (EUR 1,000,000).

The amount of one million Euro (EUR 1,000,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (€ 2.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of six years as of the date hereof:
 - Jan Brackenier residing at 53 Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald, born in Gent, Belgium, on 12 August 1972;
 - Florence Poncelet residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6C7, B-6800 Libramont, born in Libramont, Belgium, on 26 September 1980;
 - Thierry van den Hove residing at Bosbessenlaan 7, B-3090 Overijse, born in Turnhout, Belgium, on 25 February 1970;
 - Rachid Azoughagh residing at 77 Rue Boucle Val Marie, F-57100 Thionville, France, born in Dijon, France, on 26 May 1977; and
 - Yves Gimbert, residing at 16 Rue Caffarelli, F-75003 Paris, France, born in Alger, Algeria, on 23 December 1958;
2. The registered office of the Company is set at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
3. The following company, Deloitte Luxembourg located at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Psalia is appointed as external approved auditor.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le second jour du mois de Mai,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Compagnie Européenne de Financement (CEF) SA, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 65 avenue de la gare, L-1611, Luxembourg,, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 0001860 ,

Ici représentée par Arthur-Jean Bertin, juriste, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «GDF SUEZ Treasury Management» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1,000,000) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) Le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Compagnie Européenne de Financement (CEF), représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

Le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée de 6 ans à compter de la date des présentes:

- Jan Brackenier, domicilié au 53 Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald, né à Gand, Belgique, le 12 août 1972;
- Florence Poncelet, domiciliée à Rue de l'Ancienne Gare, 6C7, B-6800 Libramont, née à Libramont, Belgique, le 26 septembre 1980;
- Thierry van den Hove domicilié à Bosbessenlaan 7, B-3090 Overijse, né à Turnhout, Belgique, le 25 février 1970;
- Rachid Azoughagh domicilié au 77 Rue Boucle Val Marie, F-57100 Thionville, France, né à Dijon, France, le 26 mai 1977; et
- Yves Gimbert, domicilié au 16 Rue Caffarelli, F-75003, Paris, France, né à Alger, Algérie, le 23 décembre 1958;

2. Le siège social de la Société est établi au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3. La société suivante, Deloitte Luxembourg, située 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, représentée par M. Psalia est nommée réviseur d'entreprise.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: Bertin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011064195/481.

(110072488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077874/10.

(110086300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

MTEL S.A., Société Anonyme, (anc. MTEL Soparf S.A.).

Siège social: L-8080 Luxembourg, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077903/11.

(110086459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

NaCoal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.263.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011077906/10.

(110086315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Naxamber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011077912/10.

(110086468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.370.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011078045/11.

(110086497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Willerfunds Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.561.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à L-MERSCH, en date du 11 décembre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 385 du 28 décembre 1985;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Henri HELINCKX, notaire de résidence à L-LUXEMBOPURG, en date du 12 février 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1122 du 11 juin 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société qui a été tenue à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en date du 15 avril 2011 que:

- les mandats des administrateurs listés ci-après sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012:

- * Monsieur Michael HOBSON, résidant professionnellement à 4 Buckingham place, GB-SW1E6H London;
- * Monsieur Riccardo ZANON, résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 LUGANO;
- * Monsieur Edgardo POTOUKIAN, résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 LUGANO,
- * Monsieur Massimiliano ZANON, résidant professionnellement à 14 Rue Toepffer, CH-1206 GENEVE,
- * Monsieur Massimo ZANON, résidant professionnellement à 1A Riva Caccia, CH-6902 LUGANO,
- * Monsieur Raymond HECHÉ, résidant professionnellement à 207DD5, Luk Chau Vaan Laan Lamma Island, P.O. Box 9132 GPO Hong Kong, Chine;
- * Monsieur Michael HOBSON conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration;
- * Monsieur Raymond HECHÉ conserve ses fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

La société sera engagée par la signature de tout(s) fondé(s) de pouvoir dûment autorisé(s), ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 15 mai 2011.

Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011078048/32.

(110086446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Arg Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 1 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011078162/15.

(110086433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Arg Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 2 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011078163/15.

(110086430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Arg Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 3 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011078164/15.

(110086420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Arg Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 4 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011078165/15.

(110086422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Arg Real Estate 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.703.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 5 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011078166/15.

(110086425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 63.494.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} avril 2011 acte n° 120 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011078168/13.

(110086509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.971.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Alicia Pallett a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078182/17.

(110086614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Brave B Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 146.810.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;

- Mr James Rivers;
- Mr Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078183/18.

(110086535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Shine Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011077981/10.

(110086519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077994/10.

(110086321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Santelmo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.617.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011077998/10.

(110086337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

MPG Group S.A., Société Anonyme,

(anc. MPG Global S.A.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 160.295.

In the year two thousand and eleven, on the twenty ninth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company MPG Global S.A., having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 160295, incorporated by means of a deed passed before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2011, not yet published in the Mémorial C (Official Gazette).

The meeting is opened with Mr Raymond THILL, private employee, having her professional address in Luxembourg, acting in her position as chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary Mr Angelo ZITO, private employee, having her professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Angelo ZITO, private employee, having his professional address in Luxembourg

The chairman then states:

I. That it appears from an attendance list, drafted and certified exact by the members of the office, that the 1,550,000 (one Million five Hundred fifty Thousand) shares with no indication of nominal value, representing the entire subscribed capital of the Company amounted to 31,000.-EUR (thirty-one Thousand Euros), are duly represented at the present meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as to validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed *ne varietur* by the proxyholder of the shareholder represented and the members of the office, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the company has not proceed to the issuance of bonds.

III. That the agenda of the present meeting is worded as follows:

Agenda

1.- Change of the denomination of the Company into MPG Group S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association.

2.- Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of association as follows:

“ **Art. 4.** The object of the Company is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises;

(b) to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees.

(d) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(e) to borrow funds and issue bonds and other securities; and

(f) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.”

3.- Substitution of the 1,550,000 existing shares by 31,000,000 new shares without indication of nominal value.

4.- Increase of the corporate capital by an amount of nineteen Thousand Euros (19,000.-EUR) so as to raise it from its present amount of thirty one Thousand Euros (31,000.-EUR) to fifty Thousand Euros (50,000.-EUR) by the issue of nineteen Million (19,000,000) new shares without indication of nominal value -Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares by contribution in cash and by contribution in kind of shares.

5.- Subsequent amendment of the article 5 first paragraph of the articles of association.

6.- General recasting of the articles of association without however changing neither the name, neither the object, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting, to give them the coordinated version attached to the present convocation.

7.- Appointment of a statutory auditor for a six year period.

8.- Alteration of the mandate period of the external independent auditor.

9.- Miscellaneous.

The general meeting, after having approved the statement of the chairman, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, has held the present extraordinary general meeting and, by unanimous vote, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the denomination of the Company from MPG Global S.A. into MPG Group S.A.

As a consequence, the article 1 of the articles of association is modified to be worded as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of MPG Group S.A. (hereafter the “Company”).”

Second resolution

The general meeting decides to change the corporate object of the Company.

As a consequence, the article 4 of the articles of association is modified to be worded as follows:

“ **Art. 4.** The object of the Company is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises;

(b) to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees.

(d) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(e) to borrow funds and issue bonds and other securities; and

(f) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.”

Third resolution

The general meeting decides to substitute the 1,550,000 (one Million five Hundred fifty Thousand) existing shares without indication of nominal value, by 31,000,000 (Thirty-one Million) new shares without indication of nominal value.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the corporate capital by an amount of nineteen Thousand Euros (19,000.-EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one Thousand Euros (31,000.-EUR) to fifty Thousand Euros (50,000.-EUR) by the issue of nineteen Million (19,000,000) new shares without indication of nominal value.

Subscription and Payment

There appeared, the sole shareholder, the company OLIVEIRA FINANCE LIMITED, a limited liability company duly and validly existing under Cyprus Law, having its registered office at Kennedy, 12, Kennedy Business Centre, 2nd floor, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 250443,

here represented by Mr Angelo ZITO, residing professionally at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The company OLIVEIRA FINANCE LIMITED, prenamed, declares to subscribe to nineteen Million (19,000,000) new shares without indication of nominal value and have them fully paid up by a contribution in cash amounting to 2,314.-EUR (two Thousand three Hundred fourteen Euros), which amount of 2,314.-EUR (two Thousand three Hundred fourteen Euros) contributed in cash is now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary;

and by a contribution in kind in a total value of 16,686.-EUR (sixteen Thousand six Hundred eighty six Euros) consisting of the following shares:

- 999 shares valued at 3,267.-EUR (three Thousand two Hundred sixty-seven Euros) of the limited liability company under Cyprus law Silva Finance Limited, with registered office at Kennedy 12, Kennedy Business Centre, 2nd Floor, P.C. 1703 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 249522, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company;

- 999 shares valued at 322.-EUR (three Hundred twenty two Euros) of the limited liability company under Cyprus law Sandrene Trading Limited, with registered office at Kennedy 12, Kennedy Business Centre, 2nd Floor, P.C. 1087 Nicosia,

Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 249568, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company;

- 999 shares valued at 13,097.-EUR (thirteen Thousand ninety seven Euros) of the limited liability company under Cyprus law Hedgecrystal Holdings Limited, with registered office at Akropoleos, 8, Mabella Court, P.C. 1300 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 235077, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company.

The valuation of the contribution in kind of shares is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Mr Christophe DES-CHAMPS, Réviseur d'Entreprises Agréé, with professional address in L8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, R.C.S. Luxembourg B 111831, which report concludes as follows:

Conclusion

«On the basis of the work carried out by me, I conclude that nothing has come to me attention that would cause me to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and par value of the 19.000.000 new shares of MPG Global S.A. to be issued in exchange.

Luxembourg, April 29, 2011.»

This report, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting decides to change the article 5 first paragraph of the articles of association to be worded as follows:

“ **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed share capital of the Company is set at Fifty Thousand Euros (50,000-EUR) represented by Fifty Million (50,000,000) shares without indication of a nominal value.”

Sixth resolution

The general meeting decides to recast the articles of association without however changing neither the name, neither the object, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting, to give them the following coordinated version:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (*société anonyme*) under the name of MPG Group S.A. (hereafter the “Company”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the same municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises;

(b) to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees.

(d) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(e) to borrow funds and issue bonds and other securities; and

(f) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Title II. - Share capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at Fifty Thousand Euros (50,000-EUR) represented by Fifty Million (50,000,000) shares without indication of a nominal value.

The shares of the Company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered form or in bearer form. The Company may not issue fractional shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, repurchase or redeem its own shares.

The authorized share capital, excluding the current issued share capital, is set at Thirty Thousand Euros (30,000.-EUR) represented by Thirty Million (30,000,000) shares without indication of a nominal value.

The authorized share capital is valid until the earlier of (i) the admission to trading, on a regulated market in the EEA, of the shares in the capital of the Company, and (ii) the fifth anniversary of the date of the publication of the resolutions approving the authorized capital in the Official Gazette (Mémorial C).

The board of directors is authorized and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new shares (within the limit of the authorized share capital) to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without premium, the date from which the shares shall bear dividend and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares; and

(c) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by law. Ownership of registered shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Art. 6. Transfer of bearer shares which are not held through a securities settlement system or a depository or sub-depository shall be made by the delivery of the share certificate.

Transfer of bearer shares which are held through a securities settlement system or a depository or sub-depository shall only be made in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form.

Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

The board of directors shall make all decisions that are required to be made in connection with possible offering and/or admission of the shares of the Company to trading on a regulated market in the EEA, including, without limitation, executing an underwriting agreement, deciding on such admission and on the registration of shares with the settlement

system or a depository or subdepository. Such registration of shares with the settlement system or a depository or subdepository may result in conversion of shares into book-entry form.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledge.

The shares are freely transferable, subject to the provisions of law.

Title III. - Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, of whom one or more directors must be executive directors (the “Executive Directors”) and one or more directors must be non executive directors (the “Non Executive Directors”). Out of the Non Executive Directors one or more directors must be independent from the Company, affiliates of the Company and shareholders holding at least five per cent (5 %) of the total votes in the Company (the “Independent Non Executive Directors”). In assessing the independence of the members of the board of directors, the criteria provided in Annex II of the European Commission Recommendation of 15 February 2005 on the role of non-executive or supervisory directors of listed companies and on the committees of the supervisory board apply. A member of the board of directors who is an employee of the Company or a company associated with it shall be deemed as lacking the necessary independence for the purpose of this regulation.

The directors shall be appointed by the shareholders at a general meeting of shareholders, which shall determine the number of the Executive Directors, Non Executive Directors and Independent Non Executive Directors remuneration and their term of office. The term of office of an Executive Directors, Non Executive Directors and Independent Non Executive Directors may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be reelected for consecutive terms of office.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if at a general meeting of shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In the case of a sole director, that director exercises the powers devolving on the board of directors.

If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as a permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, if applicable, the remaining director(s) may meet and may elect a new director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors will elect from among its Executive Directors a chairman. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders’ meeting following the incorporation of the Company.

The board of directors may be convened upon call by the chairman or upon request of any two directors, as often as the interest of the Company so requires.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if a majority of the Company’s directors is present or represented, this majority must comprise at least one Executive Director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented and this majority must comprise at least one Executive Director. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Board resolutions can also be taken by circular letter but only if adopted unanimously, the signatures of the different board members may be affixed on several exemplars of the board resolution in writing. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. Any director may represent one or several other directors.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by videoconference, conference-call initiated from Luxembourg or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held with such communication means from a distance is deemed to be held at the registered office of the Company.

The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. In particular, the board of directors shall:

- prepare once a year and present to the annual general meeting of shareholders an annual report on the corporate situation;
- prepare once a year and present to the annual general meeting of shareholders an evaluation of the board of directors' activity in the past year;
- review and opine on matters to be resolved by the general meeting of shareholders.

The board of directors may pay interim dividends, within the conditions and as required under the law. Any material agreement between the Company and any related party must be approved in advance by the board of directors. Typical transactions made in the ordinary course of business on an arms-length basis with entities which are majority owned by the Company or other parties do not need to be approved by the board of directors.

In the case of a conflict of interest or possibility of a conflict of interest of any director, it being understood that the mere fact that the director serves as an officer or a member of governing bodies of a shareholder or of an affiliated corporation of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the board of directors of any such existing or potential conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board of directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. Such director may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the next general meeting, before any other resolution is voted upon, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 10. The Company will be bound towards third parties either by (i) the joint signature of any two directors, one of whom shall be an Executive Director, in all matters or (ii) the sole signature of the chairman of the board of directors with respect to the daily management of matters, or (iii) the joint signatures or single signatures of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Where there is a sole director, the Company will be bound towards third parties by single signature of the sole director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the sole director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 11. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendment hereto, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. Delegation by a member of the board of directors imposes on the board of directors an obligation to report annually to the annual general meeting of shareholders the remuneration, fees and any advantages granted to the delegated person. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may establish one or several committees composed of Executive Directors and Non Executive Directors at least one of whom shall be an Independent Non Executive Director. If an audit committee is established, the members of such audit committee shall, collectively, have adequate finance and accounting expertise appropriate for the Company's activities.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 12. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for this purpose.

Art. 13. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Any member of the board of directors and whoever is called to participate in the meetings of the board of directors, even after cessation of his functions, has the duty to keep confidential all information relating to the Company in his possession, the divulgence of which would be harmful or would risk harming the interests of the Company, to the exception of those cases where such divulgence of sensible information is required or requested by law, regulation, judicial or governmental order, or other legal process or is requested or required by any governmental authority or regulatory agency or allowed by law or decree applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or where such divulgence is in the public interest as defined by the law and the jurisdiction of the Grand Duchy of Luxembourg.

Title IV. - Supervision

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditor which may be an independent auditor (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) chosen amongst the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders.

Title V. - General meeting

Art. 16. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

The annual meeting will be held at the registered office, or any other place specified in the relevant notice convening such meetings, on the third Thursday of April at 11 a.m.

If such day is a public holiday in Poland, Luxembourg or the Russian Federation, the general meeting will be held on the next business day. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors. It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, a general meeting of shareholders must be convened and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request. Further, shareholder(s) representing at least five percent (5%) of the Company's share capital may request an adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders.

If the registered shares have been issued by the Company, general meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent to each shareholder by registered post, at least eight (8) days prior to the date of the meeting, at the shareholder's address in the register of shareholders, or as otherwise instructed in writing by such shareholder. If the Company has issued bearer shares, all notices convening general meetings of shareholders shall be made by announcements published in the Mémorial C and in one newspaper which has national distribution in Luxembourg, on the Company's website, as well as by means of additional publications if the board of directors deems necessary.

If all shareholders are present or represented and consider the meeting to be duly convened and are informed of the agenda, the general meeting may take place without notice.

If so specified in the convening notices, any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing effective and continuous participation in the general meeting. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate an appropriate number of scrutineers and a secretary who shall keep minutes of the meeting.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented without any quorum requirement.

Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile or electronic mail to the Company's registered office or to the address specified in the notice convening the meeting.

The shareholders may only use voting forms provided by the Company which must contain the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting and, for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders to which such voting forms relate.

Art. 17. Subject to the provisions of the law, any other amendment of the articles of incorporation requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Where there is more than one class of shares and the respective resolution of the shareholders' meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must fulfil the conditions as to attendance and majority in the foregoing paragraph for each class of shares.

Art. 18. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The accounting year shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 20. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Company, but contributions to the legal reserve must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been used.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 22. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Seventh resolution

The general meeting decides to appoint as statutory auditor:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, with registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.618.

The mandate of the auditor shall expire on the ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2016.

Eighth resolution

The general meeting decides to reduce the term of the mandate of the independent auditor CLERC S.A.

As a consequence, the mandate of the independent auditor CLERC S.A. shall expire on the ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2013.

Costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about EUR 2000.

There being no further business, the Chairman pronounces the end of the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société MPG Global S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160295, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par Mr Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mr Angelo ZITO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée désignée comme scrutateur Monsieur Angelo ZITO, précité.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les un million cinq cent cinquante mille (1.550.000) actions sans valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en MPG Group S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

2.- Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit :

“ **Art. 4.** L'objet de la Société est :

(a) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, Luxembourgeoise ou étrangère;

(b) d'acquérir tout titres et droits par voie de participation, contribution, par prise de garanties ou options ferme, par négociation ou de toute autre manière, et notamment d'acquérir des brevets et des licences ainsi que d'autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera utile, et plus généralement les détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces biens, en totalité ou en partie, au prix que la Société jugera utile, notamment en ce qui concerne les actions ou titres de toute société les acquérant.

(c) de prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et d'accorder à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société associée avec la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, tel que par exemple des nantissements, prêts, avances ou garantie.

(d) d'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(e) d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et autres titres; et

(f) d'effectuer toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet.

Elle peut constituer des succursales au Grand-duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société n'entrera dans aucune opération qui l'engagerait dans une activité considérée comme réglementée ou qui exigerait de disposer d'une autorisation spécifique.”

3.- Remplacement des 1.550.000 actions existantes par 31.000.000 actions nouvelles sans indication de valeur nominale.

4.- Augmentation de capital d'un montant de dix-neuf mille Euros (19.000, EUR) pour le passer de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000, EUR) à cinquante mille Euros (50.000,-EUR) par l'émission de dix-neuf millions (19.000.000) actions nouvelles sans indication de valeur nominale - Souscription, intervention du souscripteur et libération des actions nouvelles par apport en numéraire et par apport en nature d'actions.

5.- Modification subséquente de l'article 5 paragraphe premier des statuts.

6.- Refonte générale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni l'objet, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle, pour leur donner la version coordonnée jointe en annexe à la présente convocation.

7.- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

8.- Modification de la durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé.

9.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de MPG Global S.A. en MPG Group S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de MPG Group S.A. (ci-après la «Société»).”

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** L'objet de la Société est :

(a) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, Luxembourgeoise ou étrangère;

(b) d'acquérir tout titres et droits par voie de participation, contribution, par prise de garanties ou options ferme, par négociation ou de toute autre manière, et notamment d'acquérir des brevets et des licences ainsi que d'autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera utile, et plus généralement les détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces biens, en totalité ou en partie, au prix que la Société jugera utile, notamment en ce qui concerne les actions ou titres de toute société les acquérant.

(c) de prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et d'accorder à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société associée avec la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, tel que par exemple des nantissements, prêts, avances ou garantie.

(d) d'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(e) d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et autres titres; et

(f) d'effectuer toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet.

Elle peut constituer des succursales au Grand-duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société n'entrera dans aucune opération qui l'engagerait dans une activité considérée comme réglementée ou qui exigerait de disposer d'une autorisation spécifique.”

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale, par 31.000.000 (trente et un millions) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix-neuf mille Euros (19.000,-EUR) pour le passer de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,-EUR) à cinquante mille Euros (50.000,-EUR) par l'émission de dix-neuf millions (19.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Paiement

Est intervenu aux présentes, l'actionnaire unique, la société OLIVEIRA FINANCE LIMITED, société valablement constituée selon le droit applicable dans la république de Chypre, ayant son siège social à Kennedy, 12, Kennedy Business Centre, 2nd floor, P.C 1087, Nicosie, Chypre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 250443,

ici représentée par Mr Angelo Zito, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, paraphée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La société OLIVEIRA FINANCE LIMITED, préqualifiée, déclare souscrire aux dix-neuf millions (19.000.000) d'actions nouvelles sans indication de valeur nominale et déclare les libérer:

par un apport en numéraire d'un montant de 2.314,-EUR (deux mille trois cent quatorze Euros), lequel montant de 2.314,-EUR (deux mille trois cent quatorze Euros) est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

et par un apport en nature d'un montant total évalué à 16.686,-EUR (seize mille six cent quatre-vingt six Euros) consistant dans les actions suivantes :

- 999 actions évaluées à 3.267,-EUR (trois mille deux cent soixante sept Euros) de la société à responsabilité limitée de droit Chypriote Stilva Finance Limited, ayant son siège social à Kennedy 12, Kennedy Business Centre, 2nd Floor, P.C. 1703 Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 249522, actions qui sont par les présentes transférées à la Société qui les accepte;

- 999 actions évaluées à 322,-EUR (trois cent vingt-deux Euros) de la société à responsabilité limitée de droit Chypriote Sandrene Trading Limited, ayant son siège social à Kennedy 12, Kennedy Business Centre, 2nd Floor, P.C. 1087 Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 249568, actions qui sont par les présentes transférées à la Société qui les accepte;

- 999 actions évaluées à 13,097,-EUR (treize mille quatre vingt dix sept Euros) de la société à responsabilité limitée de droit Chypriote Hedgecrystal Holdings Limited, ayant son siège social à Akropoleos, 8, Mabella Court, P.C. 1300 Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 235077, actions qui sont par les présentes transférées à la Société qui les accepte.

Cette valorisation est acceptée par la Société et soumise au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Mr Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, R.C.S. Luxembourg B 111831, dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«On the basis of the work carried out by me, I conclude that nothing has come to my attention that would cause me to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and par value of the 19.000.000 new shares of MPG Global S.A. to be issued in exchange.

Luxembourg, le 29 avril 2011.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts comme suit :

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000, EUR) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de refondre entièrement les statuts sans toutefois changer ni le nom, ni l'objet, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle, pour leur donner la version coordonnée suivante :

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de MPG Group S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est :

(a) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, Luxembourgeoise ou étrangère;

(b) d'acquérir tout titres et droits par voie de participation, contribution, par prise de garanties ou options ferme, par négociation ou de toute autre manière, et notamment d'acquérir des brevets et des licences ainsi que d'autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera utile, et plus généralement les détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces biens, en totalité ou en partie, au prix que la Société jugera utile, notamment en ce qui concerne les actions ou titres de toute société les acquérant.

(c) de prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et d'accorder à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société associée avec la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, tel que par exemple des nantissements, prêts, avances ou garantie.

(d) d'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(e) d'emprunter des fonds et d'émettre des obligations et autres titres; et

(f) d'effectuer toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet.

Elle peut constituer des succursales au Grand-duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société n'entrera dans aucune opération qui l'engagerait dans une activité considérée comme réglementée ou qui exigerait de disposer d'une autorisation spécifique.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000, EUR) représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société ne peut émettre de fraction d'actions

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital autorisé, à l'exception du capital social émis, est fixé à trente mille euros (30.000,-EUR), représenté par trente millions (30.000.000) d'actions sans indication de valeur nominale.

Le capital social autorisé est valide jusqu'à la réalisation soit de (i) l'admission à la négociation, sur un marché réglementé de l'Espace Economique Européen, des actions dans le capital de la Société, soit (ii) du cinquième anniversaire de la date de la publication de la résolution approuvant le capital autorisé dans le Journal officiel (Mémorial C).

Le conseil d'administration est autorisé et habilité pour:

(A) mettre en oeuvre une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles (dans la limite du capital autorisé) qui doit être versé en numéraire ou par voie d'apport en nature, par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris par l'exercice de warrants et la conversion des obligations convertibles;

(B) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donnent droit à des dividendes et les termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles et

(C) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une majorité d'au moins deux tiers des voix valablement exprimées à une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la loi. La propriété des actions nominatives est établie par une inscription dans ledit registre des actions. Les certificats d'enregistrement sont délivrés sur demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

Art. 6. Les transferts d'actions au porteur qui ne sont pas détenues au travers d'un système de règlement-livraison de titres ou chez un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être faits par la simple remise du certificat d'actions.

Les transferts d'actions au porteur qui sont détenues par un système de règlement-livraison ou chez un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent uniquement être effectués, conformément aux procédures habituelles pour le transfert des valeurs mobilières.

Tout transfert des actions nominatives sera opposable à la société et aux tiers, soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) par la Société suite à la notification de la cession ou à l'acceptation du transfert par la Société.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions qui sont nécessaires pour une possible offre et / ou l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé de l'Espace Economique Européen et pourra, sans s'y limiter, exiger une promesse, décider d'une telle admission et de l'enregistrement des actions au système de règlement-livraison ou auprès d'un dépositaire ou de sous-dépositaire. Cet enregistrement des actions au système de règlement-livraison ou auprès d'un dépositaire ou de sous-dépositaire peut résulter de la conversion des actions en compte courant.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes doivent désigner une personne unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de ces actions par rapport à la Société. La Société est en droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'un propriétaire ait été désigné. La même règle s'applique dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur.

Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la loi.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, dont l'un au moins doit être administrateur exécutif («Administrateur(s) Exécutif(s)») et dont l'un au moins doit être administrateur non exécutif («Administrateur(s) Non Exécutif(s)»). Parmi les Administrateur(s) Non Exécutif(s), au moins un de ces administrateurs doit être indépendant de la Société, des filiales de la Société ainsi que des actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5%) du total des droits de votes dans la Société («Administrateur(s) Indépendant(s) Non Exécutif(s)»). Dans l'évaluation de l'indépendance des membres du conseil d'administration, les critères prévus à l'annexe II de la Recommandation de la Commission européenne du 15 Février 2005 relative au rôle des administrateurs non exécutifs ou des membres du conseil de surveillance des sociétés cotées et des comités du conseil d'administration ou de surveillance s'appliquent. Un membre du conseil d'administration qui est également employé de la Société ou d'une société qui lui est liée devra être considéré comme ne disposant pas de l'indépendance nécessaire à l'application du présent règlement.

Les administrateurs sont nommés par les actionnaires par une assemblée générale des actionnaires, qui déterminera le nombre des Administrateur(s) Exécutif(s), Administrateur(s) Non Exécutif(s) et Administrateur(s) Indépendant(s) Non Exécutif(s), leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un Administrateur(s) Exécutif(s), Administrateur(s) Non Exécutif(s) et Administrateur(s) Indépendant(s) Non Exécutif(s) ne peut excéder six (6) ans et les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des mandats consécutifs.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans le cas d'un administrateur unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de ladite personne morale. Celle-ci ne peut révoquer son représentant permanent que si elle nomme dans le même temps un nouveau représentant permanent en son remplacement.

Les administrateurs sont élus par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif à une assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, le cas échéant, le(s) administrateur(s) restant pourront se réunir et élire un nouvel administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant de manière provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit un président parmi les Administrateur(s) Exécutif(s). Le premier président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant la constitution de la Société

Le conseil d'administration peut être convoqué sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie du document signé constituant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation écrite ne sera requise si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société ou dans le cadre de résolutions écrites conformément aux présents statuts.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si un quorum d'administrateur représentant la majorité de ses membres est présent ou représenté. Un quorum sera réputé présent ou représenté si une majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée, cette majorité devant comprendre au moins un Administrateur(s) Exécutif(s).

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; cette majorité devant comprendre au moins un Administrateur(s) Exécutif(s). En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent également être prises par lettre circulaire, mais seulement si elles sont adoptées à l'unanimité, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées par écrit sur plusieurs exemplaires de la résolution du conseil d'administration. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs autres administrateurs.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique initialisée depuis le Luxembourg ou par toute autre moyens de télécommunication, où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'écouter, se parler et délibérer. Participer à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le secrétaire ou, si aucun Secrétaire n'a été nommé, le président rédige un procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration. Ce procès-verbal doit être signé par le président ou par le secrétaire, selon le cas.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. A ce titre, le conseil d'administration devra plus particulièrement:

- préparer et présenter une fois par an à l'assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport annuel sur la situation financière de la Société.
- préparer et présenter une fois par an à l'assemblée générale annuelle des actionnaires une évaluation de l'activité du conseil d'administration pour l'année écoulée.
- Examiner et se prononcer sur les questions à résoudre par l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes, comme requis par la loi. Tout accord entre la Société et toutes parties liées doivent être approuvés au préalable par le conseil d'administration, avec au moins un administrateur indépendant au niveau des droits de vote en faveur de cette résolution. Les opérations courantes réalisées dans la vie normale des affaires avec des entités qui sont majoritairement détenues par la Société ou des tiers n'ont pas besoin d'être approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts ou de la possibilité d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le seul fait qu'un administrateur soit membre du bureau des instances dirigeantes chez actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne doit pas constituer en lui-même un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts existant ou susceptible d'exister et ne peut pas prendre part au vote mais sera comptabilisé dans le calcul du quorum. Un administrateur ayant un conflit sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au président avant le commencement de la réunion.

Tout administrateur, ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration en conflit avec celui de la Société, est tenu d'en informer le conseil d'administration et de le faire enregistrer dans le procès-verbal de la réunion. Cet administrateur ne pourra prendre part à la réunion, mais sera comptabilisé dans le quorum. Lors de l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Art. 10. La Société sera engagée envers les tiers, soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un d'entre eux doit être un Administrateur Exécutif ou (ii) la seule signature du président du conseil d'administration pour ce qui concerne la gestion journalière des affaires, ou (iii) les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le conseil d'administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites déterminées dans ce pouvoir.

Lorsqu'il y a un administrateur unique, la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature de cet administrateur unique ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui cet administrateur unique a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites déterminées dans ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société, telle que prévue par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à un comité exécutif ou à tout autre comité composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. La délégation par un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration l'obligation de présenter un rapport annuel à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions de retrait ainsi que la rémunération attachée à cette délégation de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil d'administration peut établir un ou plusieurs comités composé d'Administrateurs Exécutifs et d'Administrateurs Non Exécutif(s), dont l'un au moins doit être un Administrateur Indépendant Non Exécutif. Si un comité d'audit est établi, au moins un administrateur indépendant ayant une expertise financière et comptable doit être un membre de ce comité.

Le conseil d'administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix.

Art. 12. Tous procès impliquant la société en qualité de demandeur ou de défendeur, sera géré au nom de la Société par le conseil d'administration, représentée par son président ou par un administrateur-délégué à cet effet.

Art. 13. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs pour les dépenses raisonnables encourues par lui en raison de toute action, procès ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou qu'il ait été administrateur ou directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception pour les cas où il serait finalement condamné pour une action, un procès ou une procédure à laquelle il serait jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

Dans le cas d'une transaction, l'indemnisation sera prévue seulement en rapport avec les affaires couvertes par la transaction, et pour lesquelles la Société est avisée par un conseil que la personne indemnisée n'a pas manqué à ses devoirs. La renonciation au droit d'indemnisation n'exclut pas les autres droits auxquels il peut bénéficier.

Art. 14. Tout membre du Conseil d'administration et ceux qui sont appelés à participer à la réunion du Conseil d'Administration, même après la cessation de ses fonctions, est tenu au secret concernant toutes informations de la Société dont il dispose et dont la divulgation nuirait ou serait susceptible de nuire aux intérêts de la Société, à l'exception des cas où la divulgation d'information sensible est prévue ou requise par la loi, réglementation, ordonnance judiciaire ou gouvernementale, ou tout autre procédé légal ou requise ou prévue par toute autorité gouvernementale ou autorité de régulation ou permise par la loi ou par décret applicable aux sociétés anonymes ou lorsque cette divulgation est d'ordre public, tel que reconnu la loi et par la juridiction du Grand Duché de Luxembourg.

Titre IV. - Surveillance

Art. 15. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, lesquels pourront être réviseurs d'entreprises agréés choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Il sera (seront) nommé(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié en Pologne, au Luxembourg ou en Russie, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans ce cas, une assemblée générale des actionnaires doit être convoquée et se tiendra dans un délai de un (1) mois à compter de la réception de cette demande. En outre, l'actionnaire (les actionnaires) représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de la Société peut (peuvent) demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires.

Si les actions nominatives ont été émises par la Société, les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire, au moins huit (8) jours avant la réunion, et envoyée à l'adresse inscrite de chaque actionnaire dans le registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par écrit, par cet actionnaire. Si la Société a émis des actions au porteur, tous les avis de convocation aux assemblées générales des actionnaires doivent être faites par des annonces publiées dans le Mémorial C et dans un journal d'annonce légale luxembourgeois, sur le site internet de la Société ainsi que par le biais de publications supplémentaires dans les cas que le conseil d'administration juge nécessaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés au jour de l'assemblée et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

Si cela est spécifié dans les convocations, tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective et continue à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Participer à la réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour assister à une assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui préside la réunion. Le président désigne un nombre approprié de scrutateurs et un secrétaire chargé de dresser procès-verbal de la réunion.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut agir lors de toute assemblée des actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, les résolutions de l'assemblée générale sont prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, sans exigence de quorum.

Chaque actionnaire peut voter aux assemblées générales des actionnaires par un bulletin de vote signé envoyé par courrier, télécopie ou courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date, l'heure, l'ordre du jour de la réunion, les propositions soumises à la résolution de la réunion ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur ou contre la résolution proposée ou de s'abstenir de voter en cochant les cases appropriées. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de la loi, toute autre modification des statuts nécessite une majorité d'au moins deux tiers des voix valablement exprimées à une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présente ou représentée. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la loi, qui pourra délibérer quel que soit la proportion du capital représenté et lors de laquelle les résolutions sont prises à une majorité d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimés. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

Lorsqu'il existe plus d'une catégorie d'actions et qu'une résolution de l'assemblée des actionnaires est de nature à modifier leurs droits respectifs, la résolution doit remplir les conditions de présence et de majorité requises à l'alinéa précédent pour chaque classe d'actions.

Art. 18. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires dresse un procès-verbal de la réunion qui est signé par les membres du bureau ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

Toute copie et extrait des procès-verbaux originaux transmis dans le cadre d'une procédure judiciaire ou porté à la connaissance d'un tiers doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux de ses membres.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais les contributions à la réserve légale doivent reprendre leur cours si, à tout moment, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires

La liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, ayant son siège à L1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52.618.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé CLERC S.A.

En conséquence, le mandat du réviseur d'entreprises agréé CLERC S.A. expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 2000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société soit rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, A. Zito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2011. LAC/2011/20846. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064268/936.

(110072004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

L'acte modificatif au règlement de gestion de Rhenman & Partners Fund a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Fund Services S.A.

Référence de publication: 2011078002/11.

(110086417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Smyrna Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078009/11.

(110086307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Smyrna Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078010/11.

(110086305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Smyrna Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078011/10.

(110086309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 avril 2011

Résolutions

Le mandat de tous les administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Barbara Cominelli, demeurant 1, Via Vettabia, I-20122 Milan (Italie), administrateur;

M. Riccardo Brevi,, demeurant 11, Via Paleocapa, I-24122 Bergamo (Italie), administrateur;

Stefano Muller, demeurant 29, Via Nullo, I-24122 Bergamo (Italie), administrateur;

Réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011078012/23.

(110086642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Turleni S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 25.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011078038/10.

(110086438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.754.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011078044/11.

(110086496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

Statuts coordonnés suite à une Augmentation de Capital en date du 27 avril 2011, acté sous le n° 147 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011078193/13.

(110086498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Steven Craig Sewell, a changé, et est désormais la suivante:

- 333 George Street, Level 11, NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011078202/14.

(110086453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Benjamin Ellis, a changé, et est désormais la suivante:

- Ul. Emilii Plater 53, Warsaw Financial Centre, Level 19, 00-113 Varsovie, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011078203/14.

(110086460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.589.

—
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Steven Craig Sewell, a changé, et est désormais la suivante:

- 333 George Street, Level 11, NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011078204/14.

(110086434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.589.

—
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Benjamin Ellis, a changé, et est désormais la suivante:

- Ul. Emilii Plater 53, Warsaw Financial Centre, Level 19, 00-113 Varsovie, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011078205/14.

(110086457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Charter Hall Retail Jena Burgau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.519.

—
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Benjamin Ellis, a changé, et est désormais la suivante:

- Ul. Emilii Plater 53, Warsaw Financial Centre, Level 19, 00-113 Varsovie, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charter Hall Retail Jena Burgau S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011078207/14.

(110086464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 22.421.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Eric Nols. Vincent Planche. Rudy Glorieux et Eric Lobet en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an. prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de nommer Madame Anne-Marie Goffinet, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité d'administrateur, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

3. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour Degroof Bonds

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011078218/22.

(110086428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Crossways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.745.

Suite à la dénonciation du siège social de la société Crossways S.A., les administrateurs VALON S.A. et LANNAGE S.A. ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions avec effet au 31 mai 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour: CROSSWAYS S.A.

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Antonio Intini / Fanny Marx

Référence de publication: 2011078208/16.

(110086661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2011

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo QUAGLIANA, 21 Via Piero ed Alberto Pirelli, I - Milan, de son poste d'Administrateur «B», avec effet au 22 décembre 2010;

2. L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Luca SAPORITI, demeurant professionnellement Via Piero e Alberto Pirelli 25, I-20126 Milan, comme nouvel Administrateur «B», avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Riccardo QUAGLIANA.

3. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco MOGLIA, 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son poste d'Administrateur «B», avec effet au 11 mars 2011;

4. L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Thomas DEWE, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme nouvel Administrateur «B», avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Riccardo QUAGLIANA.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour Extrait conforme

Pour EUROPEAN NPL S.A.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011078232/26.

(110086423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Esyodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 156.235.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} avril 2011 acte n° 120 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011078241/14.

(110086516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

F.A. Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.028.

EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj
Garant / Gérant

Référence de publication: 2011078243/17.

(110086520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

F.P. Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.918.

EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011078244/17.

(110086518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Finta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 152.532.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper;
- M. Chris Mogge;
- M. Denis Villafranca;
- Mme Christelle Rétif;
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Christelle Rétif

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011078245/19.

(110086622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

GoldVue Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 156.490.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011078255/17.

(110086591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

GoldVue Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 156.480.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078256/17.

(110086594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Idomeneo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 154.733.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper;
- M. Chris Mogge;
- M. Denis Villafranca;
- Mme Christelle Rétif;
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Christelle Rétif
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011078267/19.

(110086619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.837.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 31 mai 2011 à 9 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31. Z.A. Bourmicht. L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvée la réélection de Monsieur Jesper Nielsen, 1, rue Nicolas Welter, L-2740, Luxembourg, Monsieur Ian Whitecourt, 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Monsieur Aurélien Dunet, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, comme Administrateurs de IKANO FUNDS jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a approuvé la réélection du Réviseur d'Entreprise agréé Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour le compte de IKANO FUNDS
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2011078271/20.

(110086534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Kenan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.078.

—
Extrait du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 5 mai 2011

Le conseil d'administration de la société a pris connaissance et accepté la démission de Madame Joséphine Pallett en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration coopte, avec effet au 29 mars 2011, Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Joséphine Pallett jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur sa nomination définitive.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper (A);
- Mme Christelle Rétif (A);
- Mr Nikos Stathopoulos (A);

- Mr Stefano Ferraresi (A);
- Mr Naïm Gjonaj (A);
- Mr Nicholas Hood (A);
- Mr Manolo Santilli (B);
- Mr Evren Rifki Unver (C).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011078279/28.

(110086537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

LCF Edmond de Rothschild Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 59.956.

—
Extrait l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 31 mars 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide le renouvellement, pour un nouveau terme d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012,

- des mandats des administrateurs suivants:

MM. Frédéric Otto, Marc Ambroisien, Pierre-Marie Valenne et Geoffroy Linard de Guertechin.

- du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Marc Ambroisien / Frédéric Otto

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078294/18.

(110086401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Moonlight Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.338.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallert a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Nikos Stathopoulos;
- Mr Stefano Ferraresi;
- Mr Naïm Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078308/19.

(110086532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Mèdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.143.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 3 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Giovanni LAINATI, juriste, 42, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
MÈDES S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011078306/15.

(110086597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

New Dawn EPP Issuer Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.912.

Statuts coordonnés en date du 5 avril 2011, acte n° 124 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011078316/13.

(110086536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.900.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of May.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company («société anonyme») "ZHEJIANG SUNFLOWER LIGHT ENERGY & TECHNOLOGY LLC.", with registered office in Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (China), here duly represented by its director, Mr Wu JIANLONG, private employee, professionally residing in Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (China), himself here represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, born in Lille (France) on the 22nd of January 1963, professionally residing L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual shareowners and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of "SUNFLOWER (LUXEMBOURG) LIGHT ENERGY SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD".

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg (Grand duchy of Luxembourg).

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.-EUR) each, which have been subscribed as follows:

The public limited company "ZHEJIANG SUNFLOWER LIGHT ENERGY & TECHNOLOGY LLC."	
one hundred sharequotas,	100
Total: one hundred sharequotas,	100

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivo or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one shareowner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2011.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire corporate capital and considering itself duly convened has immediately proceeded to an extraordinary general meeting and has resolved:

- 1.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur .
- 2.- The meeting appoints as manager for an undetermined period, Mr Nico HANSEN, private employee, born in Differdange on the 31st of March 1969, professionally residing L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of the manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "ZHEJIANG SUNFLOWER LIGHT ENERGY & TECHNOLOGY LLC.", avec siège social à Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (Chine), ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mr Wu JIANLONG , employé privé, demeurant professionnellement à Sanjiang Road, Paojiang Zone, Shaoxing 312071 (Chine), lui-même ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille (France) le 22 janvier 1963,

demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SUNFLOWER (LUXEMBOURG) LIGHT ENERGY SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

La société anonyme ZHEJIANG SUNFLOWER LIGHT ENERGY & TECHNOLOGY LLC.,	
cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales,	100

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur .
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2011. Relation GRE/2011/1854. Reçu soixante quinze euros 75, 00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011068145/241.

(110076679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Odin 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.676.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 24 mars 2011

Le conseil de gérance prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett et de Monsieur Moritz Von Oheimb Hauenschild de leurs mandats de gérant avec effet au 23 mars 2011.

Le conseil de gérance décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouveau gérant de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur sa nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Odin 2 S.à r.l.

Pierre Stemper / Naim Gjonaj

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011078318/19.

(110086499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pool Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.054.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Alicia Pallett a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- M. Thomas Weinmann;
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Naïm Gjonaj / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078319/18.

(110086605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2011 acte n° 149 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011078321/13.

(110086490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

PSB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.687.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} juin 2011

- H.R.T. Révision S.A. de 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société en remplacement du réviseur d'entreprise agréé démissionnaire, A.A.C.O. S.à r.l. avec effet au 1^{er} janvier 2011.

- Le mandat de H.R.T. Révision S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Signatures

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2011078332/15.

(110086443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Repackaged Sovereign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.179.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 mai 2011 de la société Repackaged Sovereign Investments S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Prolongation des mandats des administrateurs suivants jusqu'au 30 mai 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 9.098 auprès du RCS du Luxembourg,

Mutua (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 41.471 auprès du RCS du Luxembourg,

Fides (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 41.469 auprès du RCS du Luxembourg.

2. Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué suivant jusqu'au 30 Mai 2012:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 9.098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011078335/23.

(110086448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Spunken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 151.284.

—
EXTRAIT

Madame Joséphine Pallett a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper;
- Mr Jean-Baptiste Wautier, président du conseil d'administration;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pierre Stemper / Naïm Gjonaj
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011078347/18.

(110086530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Alpine Administrative Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 106.488.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079008/9.

(110087627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

AMS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079009/10.

(110087713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Messer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.804.

—
Rectificatif au dépôt initial n°L030041595 du 24/07/2003

Il a lieu de prendre en compte les rectificatifs suivants:

- Le code postal correct du siège social de la société est le suivant: L-1611 Luxembourg au lieu de L-2611 Luxembourg.
- Monsieur Marcel STEPHANY, commissaire aux comptes, a été nommé à durée indéterminée jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012, statuant sur les comptes de l'année 2011.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Administrateur

Référence de publication: 2011070117/16.

(110076744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.
